



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

**Discours de la cérémonie d'hommage aux personnels pénitentiaires  
Clairvaux, 22 septembre 2023  
Laurent RIDEL**

Madame la préfète,  
Mesdames et messieurs les députés,  
Monsieur le maire,  
Mesdames et messieurs les autorités judiciaires, civiles et militaires en leurs  
grades et qualités,  
Mesdames et messieurs les directeur Interrégionaux des services  
pénitentiaires,  
Mesdames et messieurs les représentants des organisations  
professionnelles,  
Mesdames et Messieurs les personnels pénitentiaires,  
Chères familles,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Pour la troisième année consécutive en qualité de directeur de  
l'administration pénitentiaire, j'ai l'honneur de participer à la cérémonie  
d'hommage pour les personnels pénitentiaires morts en service, dans ce  
lieu emblématique et chargé d'histoire pour notre administration et ceux  
qui la servent, qu'est la maison centrale de Clairvaux.

**DAP**

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01  
Bureaux situés : 35 rue de la gare - 75019 PARIS  
Tél. : 01 44 77 60 60

La date du 22 septembre raisonne cette année de manière encore plus solennelle à un double titre.

Par circulaire du 16 mars 2023, tout d'abord, le garde des Sceaux ministre de la justice, a institué deux journées nationales de l'administration pénitentiaire aux périmètres et objectifs distincts: une journée de valorisation des métiers et des missions pénitentiaires, le 5 avril, et une journée du souvenir, le 22 septembre, en hommage aux personnels de l'administration pénitentiaire morts en service.

Aujourd'hui, à Clairvaux, mais également sur tout le territoire français, en métropole et en Outre-mer, nous honorons dans une même communion d'esprit et de recueillement, la mémoire des personnels pénitentiaires décédés et blessés en mission en présence de la communauté pénitentiaire, des familles, des élus et plus largement de l'ensemble de la société civile. C'est symboliquement très fort.

Si le 22 septembre raisonne en 2023 de manière si particulière c'est également parce que cette année marque la fermeture de la maison centrale de Clairvaux et le départ dans quelques jours des derniers personnels pénitentiaires; établissement qui constitue pour notre administration, un symbole tout aussi fort de son histoire.

Je rappelle que cette abbaye fondée en 1115 par Saint-Bernard est devenue une prison en 1808. C'est un site emblématique à l'histoire ancienne, riche mais également douloureuse. Ici à Clairvaux, peut-être encore plus qu'ailleurs, on connaît le prix de l'engagement pénitentiaire, au service de la République.

Car ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est le tragique destin de Nicole Comte, de Guy Girardot et de Marc Dormont.

Nicole Comte, infirmière, mère de deux enfants et Guy Girardot, surveillant, tous deux âgés de 25 ans, ont trouvé la mort, ici, le 22 septembre 1971 des mains de deux détenus lors d'une prise d'otage.

Quant à Marc Dormont, surveillant de 42 ans, père de famille, il décèdera le 11 septembre 1992 dans l'exercice de ses fonctions, lors d'une évasion collective et armée de ce même établissement.

Cette journée se veut également un hommage à Francis Caron mort en service à la maison d'arrêt de Rouen en août 1992, ainsi qu'à l'ensemble des agents victimes décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou touchés dans leur chair dans le cadre de leurs missions.

Car en effet, encore très récemment, lors de la crise sanitaire que nous avons traversée, des fonctionnaires pénitentiaires affectés par la covid ont payé de leur vie leur engagement au service de notre pays.

J'ai également une pensée toute particulière pour les familles de ces agents disparus tragiquement ou marqués dans leur chair.

Je tiens devant vous, parents, enfants, frères, sœurs, neveux ou nièces de ces héros du quotidien à rappeler avec force qu'ils n'ont pas été blessés ou n'ont pas disparu pour rien et qu'ils demeurent pour toute la communauté pénitentiaire des exemples.

C'est l'ensemble de ces hommes et de ces femmes dont je souhaite très solennellement ce matin saluer l'engagement et le courage, car ils ont été blessés ou sont mort pour la France, en la servant dignement. C'est leur vocation au service des missions essentielles mais difficiles de l'administration pénitentiaire qu'il est de notre devoir de mettre à l'honneur ce matin.

Ce moment du souvenir et du recueillement est primordial. Il permet à la très grande famille pénitentiaire de se rassembler autour des valeurs qui forgent ses missions : l'engagement, l'honneur, le courage, la solidarité, et le sens du service public.

Ces valeurs, nous devons les rappeler et les perpétuer, alors même que notre administration se modernise et se diversifie. Car nous avons un devoir de mémoire. Comme le disait très justement Winston Churchill : « *Un peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir* ». Ces valeurs constituent à la fois une boussole et un pilier qui guident et soutiennent chacun d'entre nous.

La circulaire du garde des Sceaux instituant cette journée de commémoration rappelle que le service public pénitentiaire, souvent méconnu, « *est indispensable à l'équilibre de la société, afin de défendre les valeurs de la République, d'assurer la promotion du droit, de préserver la sécurité de nos concitoyens et de mieux prévenir la récidive* ».

Belles et nobles missions que celles confiées aux fonctionnaires pénitentiaires, bien éloignées des caricatures et des critiques que subit trop souvent notre administration par ceux qui ne la connaissent pas ou si peu.

Nous savons, vous et moi, que notre administration qui a pour mission d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de prévenir la récidive pour des publics qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et auprès desquels toutes les autres institutions sociales ont échoué, touche à ce qu'il y a de plus fondamental, à la vie et parfois à la mort.

L'administration pénitentiaire, troisième force de sécurité du pays, doit être reconnue à sa juste place. L'instauration de cette journée nationale de recueillement pénitentiaire tout comme le drapeau qui nous a été octroyé en 2003 et notre participation au défilé du 14 juillet depuis 2016 sont des symboles forts.

L'administration pénitentiaire n'est plus une institution oubliée par la République.

Au-delà des symboles que je viens de rappeler, je souhaite évoquer en ce jour les avancées statutaires obtenues cette année pour l'ensemble des corps qui ont tous leur place et leur utilité dans cette administration. A titre d'exemple, je citerai notamment la réforme historique de la filière de surveillance annoncée à l'ENAP le 23 février dernier par le garde des Sceaux, ministre de la Justice ainsi que par le ministre de la transformation et de la Fonction publique. Cette réforme d'envergure qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 permettra l'accès à la catégorie B pour le corps d'encadrement et d'application et l'accès à la catégorie A pour le corps de commandement. Je citerai encore la revalorisation très significative et attendue sur le plan indiciaire et indemnitaire du corps des DPIP qui a également été annoncée hier par le Ministre que j'accompagnais à Rennes.

Je suis fier d'avoir porté aux côtés du garde des Sceaux ces reconnaissances statutaires majeures et largement méritées.

L'administration pénitentiaire qui est située au bout de la chaîne pénale est souvent le dernier rempart pour garantir l'état de droit et protéger la société. C'est à elle qu'il appartient de régler les difficultés qu'aucune autre institution n'a pu traiter.

Cette reconnaissance de notre administration et des agents qui la servent, je suis fier de la voir aujourd'hui consacrée.

Elle nous permettra d'être encore plus forts et plus attractifs pour faire face aux défis qui se présentent à nous : l'ouverture de nombreux nouveaux établissements, la prise en charge de publics de plus en plus difficiles, l'adaptation aux nouvelles menaces et la diversification de nos missions.

Comme je l'indiquais au début de mes propos, cette cérémonie est particulière car elle est la première à avoir lieu alors même que Clairvaux n'héberge plus de détenus. Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de ce site, établissement pénitentiaire depuis 215 ans.

En effet, le rayonnement de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, fondée au XII<sup>ème</sup> siècle, s'étendait à toute l'Europe et a été transformée par Napoléon en prison en 1808. Ce site pénitentiaire a été le témoin de notre histoire mouvementée au travers notamment des détenus qu'elle a pris en charge : révolutionnaires de 1848, communards de Paris, insoumis de Verdun en 1916, résistants durant la seconde guerre mondiale, collaborateurs, membres du FLN puis généraux putschistes à l'occasion de

la guerre d'Algérie, condamnés pour des faits de terrorisme plus récemment.

L'administration pénitentiaire remettra prochainement les clefs de ce lieu emblématique au Ministère de la culture.

Je rends hommage aux chefs d'établissements respectifs, dont certains sont présents ce matin et qui ont dirigé avec compétence et doigté cette maison centrale. Je salue plus particulièrement le commandement de Cédric ESTEFFE, d'abord adjoint avant de prendre les commandes de la structure il y a 3 ans et qui s'est vu confier la difficile tâche de fermer cet établissement.

Je tiens également à remercier tout particulièrement Madame la préfète de l'Aube, Cécile Dindar, avec qui j'ai déjà travaillé alors que j'étais directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et qu'elle officiait en qualité de directrice de cabinet du préfet du Val d'Oise. Son aide a été précieuse dans la fermeture de l'établissement et l'organisation de la transition.

Je ne saurais bien sûr oublier ceux qui sont garants de la mémoire de cet édifice ainsi que de son avenir.

J'ai ainsi une pensée émue pour Jean-François LEROUX, aujourd'hui disparu, ancien maire de Bar-sur-Aube, dont j'ai été le témoin de l'engagement en qualité de président de l'association « Renaissance de l'abbaye de Clairvaux ». Il a largement contribué au rayonnement de l'établissement. Je salue avec amitié les membres de sa famille ici présents ; tout comme Gérard BEUREUX son successeur à la tête de cette association.

Les missions des personnels pénitentiaires sont en perpétuelle mutation. Si les fondements demeurent d'assurer la sécurité en respectant la dignité et en favorisant la prévention de la récidive, la prison est en permanence confrontée à de nouveaux défis. Que l'on songe au terrorisme ces dernières années, à la prise en charges des auteurs de violences intra familiales ou à la crise sanitaire plus récentes, elle est au cœur des enjeux les plus sensibles et les plus douloureux de notre société.

Or, l'administration pénitentiaire et ses agents, font face avec courage et s'adaptent toujours avec détermination voire avec abnégation. La reconnaissance que nous devons à chacun d'entre eux doit être portée, toujours plus haut, toujours plus fort. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la stèle rappelant le nom des personnels pénitentiaires qui ont perdu la vie dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions puisse demeurer dans cette enceinte symbolique et historique et que l'année prochaine, fidèles à notre rendez-vous nous nous retrouvions ici à Clairvaux, comme partout dans la France pénitentiaire, pour rendre hommage à nos héros.

Je vous remercie.

**Laurent Ridel**